

## **Avis d'appel à candidatures**

### **Parc aquatique gonflable du « Lac du Causse »**

### **(Département 19)**

#### **I - OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES**

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) est propriétaire du centre touristique du Causse Corrézien qui comprend un camping \*\*\* (20 chalets, 15 huttes, 12 mobil-homes et 80 emplacements), un village de gîtes (25 gîtes) et une base nautique et un lac de 75 hectares.

Le lac du Causse accueille de nombreuses manifestations sportives durant l'année.

La CABB souhaite trouver un candidat qui prendra à sa charge l'investissement et la gestion d'un parc aquatique gonflable, à minima, pendant la saison touristique (juin / juillet/ août) au moyen d'une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT).

Dès lors, le présent avis d'appel à candidatures à vocation à permettre à la collectivité, de sélectionner un candidat pour l'exploitation d'un parc aquatique gonflable.

#### **II - REGIME JURIDIQUE D'EXPLOITATION ET D'OCCUPATION**

Conformément à l'implantation de l'espace qui serait occupé, tel qu'il ressort des éléments précédents, un contrat d'occupation du domaine public serait conclu avec le lauréat du présent avis.

Ce contrat excluant la mise en application des dispositions commerciales, impliquera le versement par l'occupant d'une redevance mensuelle.

A cette redevance, s'ajouteraient toutes les charges de l'occupant, liées aux consommations de fluides, aux contrats de maintenance, et de tout autre service découlant de son occupation et de son activité commerciale.

#### **III - DESCRIPTION DES LOCAUX ET DU MATERIEL MIS A DISPOSITION**

##### **Localisation du site :**

Lac du Causse Corrézien  
19600 LISSAC-SUR-COUZE

Le « parc aquatique gonflable » pourrait être mis en place à la plage des peupliers, puisqu'il y serait possible de séparer les baigneurs de la zone surveillée des activités ludiques.

La zone dédiée mise à disposition est située à la plage des peupliers.

Elle se compose donc :

- d'une emprise aquatique de 2 000 m<sup>2</sup>, et de 2,20 mètres de profondeur maximale au pied le plus éloigné de la tour d'arrivée,
- d'une emprise terrestre sur le sable, qui permettrait au lauréat du présent appel à candidatures, d'installer son matériel.
- (voir plan fourni en annexe)

## **IV - ACTIVITE ET OUVERTURE DU PARC AQUATIQUE GONFLABLE**

### **1) Activité exercée**

Pendant la saison touristique, il est attendu du futur exploitant qu'il propose une activité sur le Lac du Causse durant la période de début mi- juin 2021 à fin août 2021.

### **2) Ouverture et plages horaires**

Le parc aquatique gonflable pourra être ouvert du 3<sup>ème</sup> week-end de juin à fin août.  
Les plages horaires d'ouverture devront idéalement se situer entre 10h et 19h.

### **3) Date et durée de l'exploitation**

#### **Date de début d'exploitation souhaitée : 3<sup>ème</sup> week-end de juin 2021**

- Durée d'exploitation : La CABB contracterait avec le futur exploitant, une occupation du domaine public conclue pour une durée d'une année,
- Du 3<sup>ème</sup> week-end de juin 2021 à fin août 2021.

Cette occupation pourrait être renouvelée deux fois, en 2022 et 2023.

Toutefois, dans le cadre du présent appel à candidatures, les candidats pourront proposer des périodes d'ouverture plus larges, correspondant aux basses et moyenne saisons, étant entendu que durant ces périodes, les prestations formulées pourront être différentes de celles de la haute saison. En effet, hors période d'exploitation, le site du lac du Causse est investi par les promeneurs, sportifs ou pratiquants d'activités de pleine nature. Le site du lac du Causse est également dédié aux stages sportifs.

Ainsi, le candidat retenu pourrait trouver un intérêt commercial à ouvrir le parc aquatique gonflable en moyenne et basse saison.

Il appartient donc aux candidats de développer d'éventuelles propositions adaptées au contexte et à la clientèle « hors saison ».

## **V - PROCEDURE**

#### **Date limite de remise des candidatures : 12 octobre 2020 à 17h00**

Forme de la candidature : La CABB contractera avec une seule entité, charge à elle de composer une équipe pluridisciplinaire apte à répondre aux différentes compétences à mobiliser.

### Documents à fournir :

- un courrier motivé adressé à Monsieur le Président de la CABB indiquant votre souhait de candidater ;
- un curriculum vitae présentant vos références ;
- le projet global sur le parc aquatique gonflable, puis détaillé dans chacun des documents suivants :
  - a. le concept décliné autour de services proposés aux différentes clientèles visées,
  - b. le détail de la constitution envisagée des équipes (formations, qualifications...),
  - c. les jours et horaires d'ouverture prévisionnels,
  - d. un budget prévisionnel d'activité pour chaque équipement,
  - e. une proposition de redevance en fonction de l'activité,
  - f. Un extrait K bis de moins de trois mois,
  - g. Tout document que vous jugerez utile à votre candidature.

### Conditions d'attribution

L'adéquation de l'offre à l'appel à candidatures sera appréciée selon quatre critères :

- Les prestations proposées 30%
- Les périodes d'ouverture 30%
- Le montant de la redevance 20%
- Les horaires 20%

Les trois candidats ayant obtenu la meilleure note à l'issue de l'analyse des offres pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation.

Le lauréat sera celui qui aura reçu la meilleure note globale à l'issue de cette rencontre.

La CABB se réserve le droit de proroger la date limite de remises des offres ; le cas échéant, cette information sera diffusée par une insertion sur le site internet de la CABB et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt pour l'occupation et laissé ses coordonnées à cet effet.

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la CABB se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout, sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

### Les plis devront être remis à l'adresse suivante :

**Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération de Brive**  
**Direction des Affaires Juridiques**  
**Place Jean Charbonnel**  
**BP 80433**  
**19312 Brive CEDEX**

Dans ce cas, le document sera remis dans une double enveloppe, la première permettant d'adresser le document, la seconde contenant l'offre doit porter la mention « confidentiel, ne pas ouvrir – candidature parc aquatique gonflable ».

### **Pour tout renseignement complémentaire :**

M. Patrice Nouaille au 05 55 85 42 93 pour les questions administratives  
M. Stéphane Flamen au 05 55 85 42 93 pour les questions techniques

## Le plan du Lac du Causse Corrèzien

